

**ADMIS**  **FONCTION  
PUBLIQUE**

**CONCOURS  
2023-2024**

2<sup>e</sup> édition

# INFIRMIER

## DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Catégorie A

**Tout-en-un**

**Sujets 2022 inclus**

**TOUT POUR RÉUSSIR**

**ÉCRIT ET ORAL**



**Votre concours, votre métier**



**Auto-évaluation  
Plannings de révisions**



**Méthode détaillée  
et conseils du jury**



**Tout le cours en 24 fiches**



**Exercices + sujets d'annales  
corrigés**



**Simulations d'entretien  
Questions pour le jour J**



**OFFERT** + d'annales corrigées  
**en ligne** + Lexique  
+ Fil d'actu mois par mois

**N°1** **Vuibert**  
**DES CONCOURS**



**ADMIS**  **FONCTION  
PUBLIQUE**

**CONCOURS  
2023-2024**

2<sup>e</sup> édition

# INFIRMIER

De l'Éducation nationale  
et de l'Enseignement supérieur

**Tout-en-un**

**Ouvrage coordonné par Mandi Gueguen**

Juriste-formatrice en droit de la santé, conceptrice de concours  
de la fonction publique hospitalière (Avelis Conseils-Rennes)

**Karin Bourquin**

Cadre de santé en centre hospitalier

**Marianne Marchand**

Infirmière puéricultrice au Conseil Départemental,  
cadre de santé formatrice en IFSI

**Vuibert**

# Ressources numériques



Téléchargez gratuitement des  
ressources numériques sur  
[www.Vuibert.fr/site/214659](http://www.Vuibert.fr/site/214659)

- ▶ Sujets d'annales corrigés supplémentaires
- ▶ Fil d'actu mois par mois
- ▶ Les sigles à connaître
- ▶ Fiche protoxyde d'azote

ISSN : 2109-9305

ISBN : 978-2-311-21465-9

Conception de la couverture : Séverine Tanguy

Conception de l'intérieur : Séverine Tanguy

Composition : Linéale Production, CB Defretin

Crédits photographiques : © Adobe Stock



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – janvier 2023 – 5, allée de la 2<sup>e</sup> DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

# Sommaire

## pour se repérer

Travail  
réalisé

### Votre concours, votre métier



1. L'organisation du concours .....	6	<input type="checkbox"/>
2. L'infirmier scolaire : métier et missions .....	11	<input type="checkbox"/>
3. Les 10 qualités d'un infirmier de l'Éducation nationale .....	17	<input type="checkbox"/>
4. Témoignages de professionnels .....	19	<input type="checkbox"/>
► <b>Auto-évaluation</b> .....	20	<input type="checkbox"/>

### PARTIE 1 Réviser le cours



► <b>Méthodologie et conseils</b> .....	25	<input type="checkbox"/>
1. Apprendre à apprendre .....	26	<input type="checkbox"/>
2. De la méthode avant tout .....	27	<input type="checkbox"/>
3. Esprit de synthèse, esprit d'analyse .....	29	<input type="checkbox"/>
4. Constituer des fiches thématiques : mémoriser et restituer .....	30	<input type="checkbox"/>
► <b>Planning de révisions</b> .....	32	<input type="checkbox"/>
► <b>Connaissances générales sur l'organisation de la fonction publique d'État</b> .....	33	<input type="checkbox"/>
1. L'Éducation nationale : l'école, les missions et les évolutions récentes .....	35	<input type="checkbox"/>
2. L'État et les institutions administratives .....	39	<input type="checkbox"/>
3. Les établissements publics d'enseignement .....	48	<input type="checkbox"/>
4. Le statut du fonctionnaire : droits et obligations .....	53	<input type="checkbox"/>
5. Le service public .....	56	<input type="checkbox"/>
► <b>Connaissances et compétences professionnelles</b> .....	57	<input type="checkbox"/>
1. Les politiques de santé et les grandes lois santé publique .....	59	<input type="checkbox"/>
2. Les droits de la personne et les droits du patient .....	62	<input type="checkbox"/>
3. Le secret professionnel et médical .....	64	<input type="checkbox"/>
4. La protection de l'enfance .....	67	<input type="checkbox"/>
5. Le handicap .....	71	<input type="checkbox"/>
6. Les dispositifs d'accompagnement des élèves .....	75	<input type="checkbox"/>
7. La nutrition et l'éducation nutritionnelle .....	79	<input type="checkbox"/>
8. La prévention et le parcours éducatif de santé .....	86	<input type="checkbox"/>
9. La vaccination .....	89	<input type="checkbox"/>
10. La santé sexuelle .....	93	<input type="checkbox"/>

11. La contraception d'urgence .....	96	<input type="checkbox"/>
12. Les conduites à risque et les addictions .....	101	<input type="checkbox"/>
13. Les violences .....	107	<input type="checkbox"/>
14. Le harcèlement .....	112	<input type="checkbox"/>
15. L'organisation des soins et des urgences .....	116	<input type="checkbox"/>
16. Les traumatismes et les blessures .....	123	<input type="checkbox"/>
17. La prescription médicale.....	127	<input type="checkbox"/>
18. Les maladies chroniques.....	129	<input type="checkbox"/>
19. Les maladies contagieuses .....	134	<input type="checkbox"/>

## PARTIE 2 Réussir l'épreuve d'admissibilité



► <b>Épreuve et planning de révision</b> .....	144	<input type="checkbox"/>
► <b>Méthodologie et conseils</b> .....	145	<input type="checkbox"/>
1. Comprendre les attentes du jury : analyse d'un rapport de jury.....	145	<input type="checkbox"/>
2. Mobiliser les connaissances appropriées .....	147	<input type="checkbox"/>
3. Lire et comprendre la question et la consigne .....	148	<input type="checkbox"/>
4. Comprendre un corrigé type.....	151	<input type="checkbox"/>
5. Rédiger la réponse.....	152	<input type="checkbox"/>
6. Gérer le temps.....	154	<input type="checkbox"/>
7. En conclusion.....	155	<input type="checkbox"/>
► <b>Entraînements</b> .....	156	<input type="checkbox"/>
Exercice 1 .....	158	<input type="checkbox"/>
Exercice 2 .....	167	<input type="checkbox"/>
Exercice 3 .....	168	<input type="checkbox"/>
► <b>Annales corrigées</b> .....	173	<input type="checkbox"/>
Sujet N° 1 – Session 2022.....	173	<input type="checkbox"/>
Sujet N° 2 – Session 2020.....	179	<input type="checkbox"/>

## PARTIE 3 Réussir l'épreuve orale d'admission



► <b>Épreuve et planning de révision</b> .....	186	<input type="checkbox"/>
► <b>Méthodologie et conseils</b> .....	193	<input type="checkbox"/>
1. Préparer son exposé .....	193	<input type="checkbox"/>
2. Préparer l'entretien.....	200	<input type="checkbox"/>
► <b>Entraînement. Questions/réponses avec le jury</b> .....	203	<input type="checkbox"/>



# Votre **concours,** **vos** **métiers**

TOUT SAVOIR SUR LES ÉTUDES  
ET LA PROFESSION

► 1. L'organisation du concours	6
► 2. L'infirmier scolaire : métier et missions	11
► 3. Les 10 qualités d'un infirmier de l'Éducation nationale	17
► 4. Témoignages de professionnels	19
► Auto-évaluation	20

# 1. L'organisation du concours

## 1. Les conditions d'accès à la fonction publique

Le corps d'infirmiers de l'Éducation nationale ressort de la fonction publique. Toute personne peut devenir fonctionnaire, en intégrant un des trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale ou hospitalière) sous conditions de nationalité (française ou européenne), de diplôme, de droits civiques et absence de condamnation, de service militaire et d'aptitude physique.

La **jouissance des droits civiques** (droit de vote et habilitation à pouvoir se présenter à une élection française ou dans son pays d'origine) est une autre obligation à laquelle s'ajoute l'absence de toute condamnation (inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire).



### FOCUS

#### La journée défense et citoyenneté (JDC)

Les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans doivent avoir participé, avant leur 18<sup>e</sup> ou 25<sup>e</sup> anniversaire, à la journée défense et citoyenneté (JDC), une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions, qui tient lieu de service militaire. Un certificat de participation ou une notification d'exemption médicale accompagnée du certificat d'exemption est délivré à l'issue de cette journée.

Enfin, pour pouvoir être fonctionnaire, il est nécessaire de justifier **d'aptitudes physiques** à exercer les fonctions auxquelles on se destine. La compatibilité entre le poste envisagé et son état de santé est attestée par un certificat médical établi par un médecin généraliste agréé.

## 2. Les conditions d'accès aux concours de recrutement d'infirmier de l'Éducation nationale

Les infirmiers de l'Éducation nationale sont recrutés dans la classe normale du grade infirmier par voie de concours unique, ouvert aux candidats infirmiers titulaires du diplôme d'État d'infirmier. Le concours est ouvert également aux personnes détenant une autorisation d'exercer la profession d'infirmier et détenant un titre de formation d'infirmier délivré par un des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Cette autorisation permet à ces candidats d'exercer la profession d'infirmier dans les mêmes conditions que les personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier

d'État français. Une commission de professionnels peut donner à l'autorité compétente son avis pour autoriser individuellement une personne à exercer en France, et conditionner cette autorisation par le suivi d'un stage d'adaptation, d'une épreuve d'aptitude, selon le niveau de qualification exigé. Le ministre chargé de la Santé fixe par arrêté la nature de ces mesures de compensation.

### 3. Le concours de recrutement d'infirmier de l'Éducation nationale

#### A. L'avis de concours

L'avis de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est notifié par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Cet arrêté est publié au Journal Officiel généralement vers la mi-janvier pour l'année en cours. Ce sont ensuite les académies et vice-rectorats qui organisent le concours et qui précisent, par arrêté spécifique, les informations concernant la date des épreuves et la composition du jury.

Un deuxième arrêté du ministère de l'Éducation nationale fixe, généralement vers mi-mai pour l'année en cours, le nombre de postes offerts aux concours et leur répartition par académie. À titre d'exemple : 255 postes étaient à pourvoir en 2020, contre 269 en 2019. En 2020, c'est l'académie de Créteil qui a recruté le nombre le plus élevé de candidats (22), celle de Versailles en 2019 (54).

Tous les ans, des postes supplémentaires sont réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, travailleurs handicapés, victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, orphelins de guerre et pupilles de la Nation...). Il s'agit d'un recrutement par voie contractuelle. L'arrêté ministériel de 2020 fixait 30 postes pour les bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, contre 18 en 2019, réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les personnes en situation de handicap peuvent être recrutées par voie de concours ou par voie contractuelle. Elles peuvent demander un aménagement des épreuves (temps supplémentaire, conditions matérielles, accompagnement spécifique...). Une demande précisant la situation et les besoins doit être déposée au moment de l'inscription et un certificat médical établi par un médecin agréé est nécessaire pour attester des conditions d'aménagement.

#### B. Les académies et les vice-rectorats

La liste des académies et vice-rectorats concernés par le concours unique est actualisée dans l'arrêté ministériel tous les ans.

En 2020, 29 académies étaient ainsi concernées par l'organisation du concours unique de recrutement, contre 23 en 2019 :

Aix-Marseille	Corse	Limoges	Nantes	Reims	Toulouse
Amiens	Créteil	Lyon	Nice	Rennes	Versailles
Besançon	Dijon	Martinique	Orléans-Tours	La Réunion	Mayotte
Caen	Grenoble	Montpellier	Paris	Rouen	Polynésie française
Clermont-Ferrand	Lille	Nancy-Metz	Poitiers	Strasbourg	

**Il est donc très important de vous renseigner *via* le site du ministère de l'Éducation nationale pour la procédure d'inscription et le choix de l'académie et aussi *via* le site de l'académie concernée pour connaître les informations actualisées sur l'organisation de votre concours.**

## C. Les modalités d'inscription

L'inscription est réalisée, par procédure dématérialisée, sur l'application Cyclades, du site du ministère de l'Éducation nationale, entre février et mars, selon les dates précisées dans l'avis de concours. Il est aussi possible, en cas d'impossibilité de suivre la procédure dématérialisée, d'obtenir un dossier imprimé pour établir une demande écrite, selon le modèle fourni en annexe de l'arrêté, qui doit être envoyée en recommandé simple au service chargé de l'inscription auprès de l'académie ou du vice-rectorat que vous aurez choisi.

Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- une copie des titres et diplômes ;
- un *curriculum vitae* détaillé indiquant les formations suivies, les emplois occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels vous avez pris part.

Cet ensemble doit ensuite être déposé sur votre espace d'inscription, ou envoyé par voie postale dans le respect des délais impartis par l'arrêté (le cachet de la poste faisant foi).

## 4. L'organisation du concours de recrutement d'infirmier de l'Éducation nationale

C'est l'arrêté du 23 octobre 2012 qui a fixé les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

## A. La nature et les spécificités des épreuves

Deux épreuves sont prévues pour assurer l'admissibilité (épreuve écrite de 3 heures, coefficient 1) et l'admission (épreuve orale de 30 minutes, coefficient 2). Chacune des épreuves est notée de 0 à 20 points.

## B. L'épreuve écrite

L'épreuve écrite d'admissibilité prévoit une à plusieurs questions concernant l'exercice de la profession infirmier. Le programme sur lequel portent ces questions est le même que celui suivi pendant les études aboutissant à l'obtention du diplôme d'État d'infirmier. Cependant la particularité ici tient au fait que les matières du programme concernent de près le cadre des missions que sont conduits à remplir les infirmiers de l'Éducation nationale.

## C. L'épreuve orale

Le candidat expose son parcours (formation, expériences professionnelles, projet professionnel) pendant 10 minutes, puis répond à différentes questions du jury pendant les 20 minutes restantes de l'entretien. Le jury apprécie à travers les réponses du candidat ses capacités et aptitudes à exercer les fonctions d'infirmier en milieu scolaire, mais aussi sa connaissance de l'environnement professionnel. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

## D. Le jury

L'arrêté du 28 décembre 2012 fixe les conditions d'organisation du concours et la composition et fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, qui incombe aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs. Ainsi, le concours est-il organisé dans chaque académie ou vice-rectorat désigné par l'arrêté ministériel portant avis d'organisation du concours annuel.

Le recteur d'académie ou le vice-recteur désigne le jury chargé du choix du sujet et de l'appréciation des épreuves. Ce jury comprend :

- un président et si besoin un ou plusieurs vice-présidents, fonctionnaires de catégorie A exerçant des fonctions de responsabilité administrative ou de direction d'établissements publics d'enseignement. Ils participent au maximum à 4 sessions successives ;
- un fonctionnaire médecin ;
- un infirmier de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur conseiller technique de recteur ou de directeur académique agissant sur délégation du recteur d'académie ;
- un fonctionnaire infirmier de catégorie A ou appartenant à un corps militaire du même niveau.

Le concours peut être organisé en commun entre plusieurs académies ou vice-rectorats. Les résultats sont établis pour chaque académie ou vice-rectorat.

## E. Après le concours

À l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit la liste des candidats admis et une liste complémentaire, éventuellement. Lorsque plusieurs candidats reçoivent la même note finale, est prioritaire celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale.

La réussite aux concours de sélection assure le recrutement des membres des corps d'infirmiers dans la classe normale du grade d'infirmier. Les candidats recrutés à l'issue du concours sont nommés infirmiers stagiaires par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et sont soumis à un stage d'un an et à une formation professionnelle d'adaptation à l'emploi (FAE). Ils sont ensuite titularisés, après avis de la commission administrative paritaire (CAP) compétente.

## 2. L'infirmier scolaire : métier et missions

### 1. Les caractéristiques du corps d'infirmier de l'Éducation nationale

Devenir infirmier de l'Éducation nationale, c'est intégrer le corps des infirmiers (catégorie A), qui est régi par un statut particulier de la fonction publique. Les membres de ce corps de métier appartiennent à la profession d'infirmier, régie par le Code de la santé publique (CSP).

Le corps des infirmiers de l'Éducation nationale comporte trois grades :

- classe normale (8 échelons) ;
- classe supérieure (7 échelons) ;
- hors classe (10 échelons).

La rémunération est spécifique à chaque grade et échelon et comprend le traitement mensuel auquel viennent s'ajouter des indemnités (résidence, supplément familial...) aux taux annuels. Ainsi, dès la première année (de stage), un infirmier recruté perçoit un traitement mensuel brut de 1 748 € pour atteindre jusqu'à 2 783 € à 30 ans de carrière<sup>1</sup>.

La rémunération inclut également plusieurs formes de primes versées mensuellement ou annuellement selon leur nature, dont le complément indemnitaire annuel (CIA) qui est facultatif et rétribue l'engagement professionnel et personnel des agents de la fonction publique.

### 2. Les missions de l'infirmier de l'Éducation nationale

Selon l'article L. 4311-1 du CSP, est considérée comme exerçant la profession d'infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

Le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant sur les dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État précise que les membres des corps d'infirmiers affectés dans les établissements d'enseignement participent aux actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des élèves et des étudiants. Ils assurent un accompagnement et un suivi personnalisé des élèves tout au long de leur scolarité.

1. Source : Ministère de l'Éducation nationale.

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif essentiel et spécifique de veiller à leur bien-être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective. Les responsabilités de l'École en cette matière sont affirmées notamment dans les dispositions générales du Code de l'éducation Livre I, Titres I et II.

Inscrite dans la politique générale de l'Éducation nationale visant à promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiants, la mission de l'infirmier se décline en plusieurs actions relatives :

- au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves ;
- à l'intégration scolaire des enfants, adolescents atteints d'un handicap ;
- aux actes infirmiers relevant de son rôle propre ;
- à l'éducation à la santé et à la promotion des actions en regard ;
- à la formation initiale et continue des personnels ;
- au recueil et à l'exploitation des données statistiques (cahier de l'infirmier et rapport d'activité transmis au chef d'établissement servant à l'élaboration de la synthèse départementale et académique) ;
- à la participation aux différentes instances et commissions d'établissement : CA (conseil d'administration), CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), CHS (comité hygiène et sécurité), conseil de classe...

### 3. Un exercice soumis au secret professionnel

L'exercice infirmier est soumis à un cadre réglementaire fixé par le CSP qui en précise, dans sa partie réglementaire, les actes professionnels (art. R. 4311-13 à -15) et les règles professionnelles dans le code de déontologie (art. R. 4312-1 à -32), dont le respect du secret professionnel.

L'infirmier est donc doublement soumis à cette obligation tant déontologique que statutaire : en sa qualité de profession réglementée (CSP et Code pénal) et en sa qualité de fonctionnaire (loi portant statut de la fonction publique du 13 juillet 1983).



#### FOCUS

#### Extrait de l'article 4312-4 du Code de la santé publique

« Le secret professionnel s'impose à tout infirmier ou infirmière et à tout étudiant infirmier dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris. L'infirmier ou l'infirmière instruit ses collaborateurs de leurs obligations en matière de secret professionnel et veille à ce qu'ils s'y conforment. »

## 4. La fiche de poste

### A. Premier exemple : infirmier de l'Éducation nationale - école primaire

#### FICHE DE POSTE

**Intitulé du poste :** infirmier scolaire issu du corps des infirmiers (diplôme d'État européen)

**Hiérarchie :** sous l'autorité du chef d'établissement

**Nature du poste :** poste à l'école primaire

#### **Place du poste dans l'organisation :**

- Conseiller le chef d'établissement en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité
- Référent et acteur de santé tant dans le domaine individuel que collectif, dans l'établissement scolaire
- L'infirmier exerce son activité en partenariat avec tous les membres de la communauté éducative et rend compte au chef d'établissement

#### **Organisation du service et responsabilités particulières :**

- Travail à mi-temps
- L'infirmier est tenu au secret professionnel

#### **Missions :**

La mission de l'infirmier s'inscrit dans la politique générale de l'Éducation nationale française qui est de promouvoir la réussite des élèves.

- Il contribue au bien-être et à la réussite de tous les élèves.
- Il contribue à l'intégration scolaire des enfants atteints de handicap.
- Il effectue ou dispense des actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité.
- Il identifie les besoins, pose un diagnostic infirmier, met en œuvre les actions appropriées et les évalue.
- Il accompagne les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Il développe une dynamique d'éducation à la santé.

#### **Fonctions :**

L'infirmier dans le cadre de son rôle relationnel, technique et éducatif, accueille tout élève qui le sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique.

Dans cet objectif, l'infirmier :

- écoute et accompagne les élèves ;
- organise les urgences et les soins et assure un suivi infirmier de l'état de santé des élèves ;
- développe, en fonction des besoins repérés, une dynamique d'éducation à la santé ;
- participe à la mise en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves ;
- favorise la scolarisation des enfants atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période ;
- participe aux différentes instances de l'établissement.

Cette fiche de poste montre d'une part la place que l'infirmier occupe au sein de l'établissement scolaire, ici en primaire. Il agit sous l'autorité du chef d'établissement auprès duquel il joue un rôle de conseiller avisé sur les questions sanitaires : prévention, éducation à la santé, hygiène et sécurité. Cela signifie que, pour que les bonnes décisions soient prises par la direction, son avis est recueilli pour que les obligations sanitaires soient satisfaites. L'infirmier joue aussi un rôle majeur en tant qu'acteur de santé, cela signifie que ses compétences font de lui un expert dans son domaine. Dans le même temps, l'infirmier est loin d'être le seul représentant de compétences spécifiques, raison pour laquelle l'ensemble de ses actions est à mettre en lien avec celles d'autres personnels. En effet, le domaine sanitaire est à la croisée de nombreux autres secteurs sociaux, éducatifs, administratifs.

Ce sont ces mêmes éléments que détaillent les parties « Missions » et « Fonctions » de cette fiche, où l'on voit bien la finalité du métier infirmier de l'Éducation nationale : assurer le bien-être des élèves et leur prise en charge dans le cadre du rôle propre d'infirmier.

Finalement, nous pouvons dire que le rôle d'infirmier auprès du public pris en charge est tridimensionnel :

- une dimension relationnelle : l'infirmier par son écoute et sa bienveillance permet aux élèves de lui confier leur problématique ;
- une dimension technique : le diagnostic infirmier, les gestes et soins spécifiques aux compétences infirmières sont ici primordiaux ;
- une dimension éducative : l'infirmier ne se limite pas à « soigner les bobos » ; son apport est capital dans la prévention et l'éducation à la santé, l'adoption des bons comportements, etc., d'autant plus auprès d'un public en plein apprentissage et découverte de la vie en communauté. C'est un acteur de santé à part entière.

Enfin, au sein de la structure qui l'emploie, l'infirmier est aussi une personnalité indispensable au sein des instances-clés dans la vie de l'établissement, où il apporte son expérience du terrain, son expertise enrichie par la relation de proximité qu'il nourrit avec les élèves.

## B. Second exemple : infirmier de l'Éducation nationale - Enseignement supérieur

### FICHE DE POSTE

#### RÉSUMÉ DU POSTE

**La mission de l'infirmier s'inscrit dans la continuité de la politique de santé en faveur des étudiants, qui est de promouvoir la réussite des étudiants.**

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION/STRUCTURE D'ACCUEIL DU POSTE SIUMPPS, Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, régi par les articles D. 714-20 à D. 714-27 du Code de l'éducation, composé d'une quarantaine d'agents.

#### MISSIONS ET ACTIVITÉS

Missions et activités principales du poste :

- il accueille tout étudiant qui le sollicite pour quelque motif que ce soit (médical, social, psychologique) ;
- il conseille en matière de prévention et d'éducation à la santé ;

- il oriente si nécessaire vers le médecin (SIUMPPS ou généraliste) ou la structure adaptée (service social, centre de santé, hôpital, partenaire en réseaux de soins liés au service...) ;
- il effectue des examens préventifs, prévus à l'article D. 714-21 du Code de l'éducation, des entretiens individuels intégrant une approche médicale, sociale et psychologique ;
- il participe à l'information des étudiants sur les risques particuliers auxquels ils peuvent être exposés dans certains cursus ;
- il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap : il informe et oriente les étudiants vers un médecin du SIUMPPS en charge des aménagements ;
- il participe à la communication vers les étudiants étrangers hors UE (loi 2016-274 du 7 mars 2016, article L. 313-7 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers des droits d'asile, qui confie aux établissements publics d'enseignement supérieur la responsabilité du suivi sanitaire préventif des étudiants étrangers) ;
- il participe à l'organisation de la prise en charge des maladies infectieuses et contagieuses ;
- il contribue aux actions d'information et de sensibilisation en direction des étudiants dans le cadre du dispositif contre les crises sanitaires ;
- il contribue au rapport d'activités du service par le recueil de l'exploitation statistique des actes infirmiers ;
- il a la charge de l'approvisionnement et du contrôle des cabinets en matériel ;
- il s'occupe de l'élimination des DASRI ;
- il s'occupe des commandes et des devis de matériel médical.

### COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES REQUISES

#### Connaissances :

Connaissance approfondie de tous les actes médicaux de niveau infirmier (expert)

#### Savoirs :

Langue étrangère : anglais

#### Savoir-faire :

- Règles et usages administratifs de traitement des dossiers médicaux (confirmé)
- Mise en œuvre des techniques d'entretien individuel (expert)
- S'informer sur les évolutions relatives aux risques professionnels (bonne pratique)
- S'informer sur les évolutions relatives à l'hygiène, aux maladies (expert)
- Utiliser les logiciels de bureautique (tableur, traitement de texte) et ceux propres à la gestion des dossiers médicaux
- Coordination des soins infirmiers auprès des interlocuteurs internes et externes
- Gestion des DASRI

Cette fiche de poste résume les caractéristiques principales du métier d'infirmier de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Nous remarquons que, en comparaison avec le poste en école primaire, ici l'infirmier obéit aux mêmes obligations en vue d'accomplir ses missions d'assurer le bien-être des étudiants, ce que rappelle le résumé du poste.

Les compétences infirmières s'adaptent ici aux problématiques rencontrées par le public étudiant et notamment élargi à une communauté étrangère, d'où l'importance de connaître la langue anglaise. Nous remarquons également le rôle d'information à la hiérarchie : l'infirmier transmet au chef d'établissement un rapport d'activités du service en traçant et en analysant l'ensemble des actes infirmiers. Cela nécessite une aisance d'une part avec les outils informatiques, d'autre part avec la connaissance des limites posées par la législation quant à la protection du secret médical et à la gestion des dossiers patients qu'il met en place.

Dans cette fiche de poste apparaissent plus clairement les responsabilités en lien avec la sécurité et l'hygiène, notamment dans la gestion des déchets à risque et la filière de leur élimination (DASRI).

## 5. Les évolutions de carrière

Les possibilités d'évoluer dans le métier d'infirmier de l'Éducation nationale sont multiples (cf. témoignage de Nathalie p. 19). En effet, au fur et à mesure des années qui permettent de monter en grade et en échelon au sein du corps d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, l'infirmier peut également contribuer au bien-être des élèves et étudiants dans un rôle de conseiller auprès des services académiques et de rectorat ou bien auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Ces secteurs peuvent certes éloigner de la relation directe avec les élèves et/ou étudiants, mais permettent de s'épanouir dans un rôle davantage stratégique, d'élaboration de projets très variés à portée départementale et régionale, de recrutements, etc.

# 3. Les 10 qualités d'un infirmier de l'Éducation nationale

Nombreuses sont les caractéristiques qui font de l'infirmier un professionnel compétent et responsable. Nous en délimitons quelques-unes qui paraissent indispensables pour exercer ce métier dont les défis sont nombreux. À vous de compléter cette liste, qui est loin d'être exhaustive, et ensuite de vous poser les bonnes questions : pensez-vous avoir ces qualités ? Si oui, êtes-vous capable de les argumenter ? Voilà autant d'éléments à anticiper pour les faire valoir auprès de votre jury à l'oral et, avant cela, pour les mobiliser dans les analyses de situations à l'épreuve écrite.

## 1. Tact, douceur et délicatesse

L'infirmier scolaire est en première ligne auprès des jeunes et doit savoir s'adapter à leurs particularités, centres d'intérêt, goûts et spécificités liées à leur âge afin de pouvoir instaurer la confiance nécessaire à toute communication fluide et aisée.

## 2. Empathie et patience

Capacité à comprendre l'état émotionnel de l'autre, l'empathie est capitale dans les métiers de soins : elle procure chez la personne qu'on prend en charge, même si c'est de manière imperceptible, le sentiment d'être compris et rassuré. Elle va de pair avec la patience, qualité de celui ou celle qui sait se rendre disponible, tout en maîtrisant le temps alloué à une activité.

## 3. Disponibilité et courtoisie

C'est également une obligation de tout agent public. L'infirmier étant un point de référence et d'écoute pour les problématiques de santé dans les collèges, lycées ou universités, il doit rester accessible et accueillir le jeune écolier, lycéen ou étudiant avec le respect qui est dû à toute personne. L'utilisation du « vous » peut ainsi être préconisée à l'égard des jeunes, car c'est une marque de respect et il a également la vertu de garder la distance nécessaire. Ce principe peut toutefois connaître des exceptions liées à des situations spécifiques et individuelles auxquelles il faudra s'adapter.

## 4. Résistance au stress et à l'effort physique

Dans des journées bien remplies d'événements prévus autant qu'imprévus, l'infirmier allie une capacité d'intelligence émotionnelle (capacité à reconnaître ses émotions et à les gérer) à une bonne endurance physique. Cette combinaison est importante dans la gestion du stress et fait de ce dernier un moteur plutôt qu'un frein à la réalisation des activités et à l'adaptation aux situations d'urgence.

## **5. Travail en équipe et capacités d'organisation**

Le travail en collaboration est indispensable dans un milieu où s'entrecroisent la pluri-et l'interdisciplinarité. Le milieu scolaire dans lequel évolue l'infirmier implique des échanges avec les autres membres de l'équipe et avec des interlocuteurs extérieurs, dans l'objectif d'assurer le meilleur suivi des jeunes.

## **6. Réserve et confidentialité**

Qualités indispensables, conjuguées aux obligations statutaires, elles sont avant tout le gage de confiance pour que les jeunes confient à l'infirmier leurs problèmes. Elles sont aussi la garantie de la transmission d'informations dans le cadre des prises en charge collectives ou de la continuité des soins.

## **7. Optimisme et assurance**

Intervenir auprès de jeunes en pleine construction de leur identité, de leur projet, de leur évolution, nécessite un tempérament ouvert à la vie, à l'avenir et à l'espoir, à une époque où les incertitudes sont nombreuses. C'est la raison pour laquelle une attitude optimiste et réconfortante est préférable, car porteuse, même dans les situations les plus compliquées, d'un message encourageant et rassurant. Il pourra donner au jeune l'envie d'avancer en le responsabilisant et en l'autonomisant dans ses choix et décisions, guidé par le professionnel qu'est l'infirmier.

## **8. Créativité et inventivité**

Ces capacités sont particulièrement aidantes lorsqu'il faut sensibiliser les jeunes aux problématiques de santé qui les touchent directement, lorsqu'il faut aborder des sujets ressentis comme tabous (la sexualité par exemple) ou bien lorsqu'il s'agit de faire réfléchir de manière ludique pour mieux toucher, éduquer voire rééduquer en suscitant la curiosité, en intriguant et en amenant ainsi à la réflexion.

## **9. Sens de l'analyse et résolution de problèmes**

Cela implique la capacité à s'organiser, à analyser rapidement une situation et à déclencher le réflexe de se référer au cadre réglementaire pour réagir avec acuité et avec pertinence face aux situations à risque, et prendre ainsi les meilleures décisions.

## **10. Sens des responsabilités et réactivité**

Les précédentes qualités vont de pair avec la capacité à endosser pleinement et professionnellement ses responsabilités, sans oublier le rôle qui est réglementairement déterminé pour l'infirmier scolaire. Rôle prescrit et rôle propre sont ainsi définis pour éviter tout glissement de tâches et risques d'engager sa responsabilité. C'est ainsi que la réglementation en vigueur répartit les responsabilités entre les professions médicales et autres auxiliaires médicaux, dont les infirmiers font partie. Garder ces limites présentes à l'esprit doit toutefois compter avec les réalités du terrain où la prise de décision individuelle et collective est également fonction des particularités de l'environnement et de la situation pour agir vite et bien dans l'intérêt de la personne et dans le respect de la réglementation.

## 4. Témoignages de professionnels

“

**Nadine F., infirmière en collègue**

*J'ai exercé en pédiatrie, en service de maladies infantiles puis en clinique de l'adolescent et cela pendant 10 ans, à la suite de mes études. J'y ai soigné un grand nombre de jeunes enfants et j'ai beaucoup aimé mes quatre dernières années passées à prendre en charge les adolescents. C'est à ce moment-là que j'ai voulu changer de métier, tout en restant dans le domaine du soin. Ce que j'apprécie le plus dans mon travail, c'est la proximité avec les élèves, le lien de confiance qui s'établit entre nous et qui est primordial pour qu'ils sachent qu'en venant me voir, ils peuvent tout me dire sans crainte que les informations confiées soient divulguées à leurs parents ou professeurs, par exemple.*

*Au-delà du simple relationnel, et peut-être moins connu, le rôle de l'infirmière scolaire est majeur dans la prévention et l'éducation à la santé. Nous réalisons ainsi les bilans obligatoires, par exemple celui de sixième qui permet de détecter des problématiques de santé, mais aussi sociales dans la vie d'un élève.*

*Enfin, le collège est déjà le moment de la puberté et des premiers questionnements en lien avec la sexualité. Ici aussi notre rôle est très important pour dépister les situations à risque d'une part, et amener les collégiens à adopter les comportements adaptés respectueux d'eux-mêmes et des autres, tout en se protégeant des risques liés aux violences physiques et psychiques, sexuelles, aux maladies sexuellement transmissibles..., à la contraception et aux grossesses non désirées, etc.*

*Je travaille dans ce collège depuis bientôt 8 ans et à la rentrée, je change d'établissement en suivant mon époux muté dans une autre région. J'exercerai désormais en lycée, avec les mêmes entrain et volonté d'aider les adolescents d'aujourd'hui à atteindre leur maturité pour devenir de jeunes adultes responsables de leur capital santé, un bien indispensable à choyer tout au long de sa vie. ”*

“

**Nathalie O., infirmière en lycée**

*J'ai passé le concours pour devenir infirmière scolaire deux ans après avoir terminé mes études infirmières et après une première expérience professionnelle en tant qu'infirmière dans une crèche administrative. Nous étions 20 à avoir réussi le concours cette année-là et étant arrivée dans les trois premiers, j'ai eu la chance de pouvoir choisir mon poste.*

*Pour évoluer dans ce métier, je nourris deux projets. Le premier est de passer le concours pour entrer en école des cadres de santé, et après cette année de formation, monter en compétences pour prétendre à des postes d'encadrement et de responsabilité. Le second m'incite plutôt à me diriger vers une carrière d'infirmière conseillère technique responsable départementale. En attendant de faire ce choix, je m'épanouis en assurant avec beaucoup de passion l'accompagnement et le suivi des lycéens au quotidien. ”*

# INFIRMIER

## DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Tout-en-un

## Mettez toutes les chances de votre côté

### Un livre complet

#### ► TOUT SAVOIR SUR VOTRE CONCOURS ET VOTRE MÉTIER

Toutes les informations sur le concours,  
les épreuves et le métier

#### ► ACQUÉRIR LA MÉTHODE

- Test d'auto-évaluation  
pour personnaliser vos révisions
- Plannings de révisions pour organiser  
votre préparation
- Accompagnement pas à pas

#### ► RETENIR L'INTÉGRALE DU COURS

Les connaissances indispensables  
pour maîtriser tout le programme

#### ► SE METTRE DANS LES CONDITIONS DU JOUR J

avec des exercices et des sujets d'annales  
corrigés dont ceux de la session 2022

#### ► ÊTRE PRÊT POUR L'ORAL

grâce à des simulations d'entretien

#### ► SUIVRE LES CONSEILS DU FORMATEUR

pour comprendre les attentes du jury  
et déjouer les pièges

- **OFFERT** + d'annales corrigées  
en ligne + Lexique  
+ Fil d'actu mois par mois

### Toutes les épreuves de votre concours

#### ► ADMISSIBILITÉ

Questions concernant l'exercice  
de la profession d'infirmier

#### ► ADMISSION

- Exposé oral sur la formation,  
l'expérience professionnelle et le projet  
professionnel du candidat
- Entretien avec le jury sur l'exposé  
ouvrant sur les compétences  
et connaissances professionnelles mais  
aussi sur les connaissances générales

### Des auteures spécialistes du concours, formatrices au plus près des réalités des épreuves

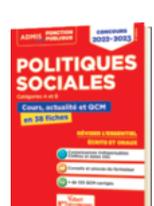
### Admis, la collection la + complète



**Le Tout-en-un**  
pour une préparation  
complète



**Les Entraînements**  
pour se mettre  
en condition



**Les Fiches**  
pour aller  
à l'essentiel

Un site dédié aux concours : [www.vuibert.fr](http://www.vuibert.fr)

ISSN : 2109-9305  
ISBN : 978-2-311-21465-9



9 782311 214659

**N°1** **Vuibert**  
**DES CONCOURS**